



Commune de Quiévrain

Rue des Wagnons 4
7380 QUIÉVRAIN
Tel: 065/45.04.50
Fax: 065/45.73.99

Quiévrain, le 17 janvier 2013.

Conformément aux articles L1122-12, L1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil communal qui aura lieu le 29.01.2013 à la salle des mariages rue Grande 9 à Quiévrain à 18h00.

Séance publique,

1. Approbation des procès verbaux des séances du 3.12.12 et du 13.12.12.
2. Installation d'un Echevin : vérification et validation des pouvoirs- prestation de serment.
3. INFOS :
 - SPW : approbation de l'impôt sur l'enlèvement des déchets ménagers ou assimilés.
 - SPW : Prorogation de la MB ordinaire et extraordinaire n°2 de l'exercice 2012.
 - SPW : approbation de la MB n°1 de l'exercice 2012 de la Fabrique d'Eglise de Quiévrain.
 - SPW : approbation de la MB n°2 ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2012.
 - Projet du schéma de développement de l'espace régional (SDER).
4. Désignation de représentants communaux à l'ASBL " Vivre à Audregnies".
5. Désignation de représentants communaux à la Société "Les Moulins du Haut-Pays.
6. Désignation de représentants communaux à l'AG et au CA de la Maison des Jeunes.
7. Désignation de représentants communaux à l'AG de TELE MB.
8. Renouvellement des membres de l'ASBL "Agence de développement Local".
9. Règlement complémentaire de roulage :
 - Rue de Crespin
 - Rue du Moulin
 - Rue de la Fontaine
 - Rue de Mons.
10. Recette communale :
Compte de fin de gestion au 30.11.2012.
11. Ecole de Baisieux : Escompte de promesse ferme de subsides de la Communauté Française.
12. Vote un douzième provisoire.
13. Proposition de prix de location de la salle de Baisieux.
14. Renouvellement de la Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité.
15. Amélioration des trottoirs de l'Avenue Reine Astrid et de la rue des Wagnons à la rue du Chemineau côté impair.
16. Renom du bail emphytéotique du logement rue Debast au-dessus de la bibliothèque.
17. Prolongation de la convention entre Commune et l'ONE.
18. COPALOC :Remplacement des membres représentants le pouvoir organisateur de la Commission Paritaire Locale.

Par le Collège,
Huis-clos,

Le Secrétaire,
P.Bouchez

La Bourgmestre,
V.Damée